



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 AOÛT 2016

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2016-023/ SMTI

du 23 août 2016

DELIBERATION

portant approbation du compte de gestion 2015 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9,
- VU la délibération n° 2014-035/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants du comité syndical du Syndicat Mixte,
- VU la délibération n° 2014-036/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte,
- VU la délibération n° 2015-023/SMTI du 15 décembre 2015 adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2016 ;
- VU le rapport de présentation n° 2016-023/SMTI,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

DECIDE

ARTICLE 1 : OBJET

Le compte de gestion de l'année 2015 produit par la Trésorerie des Etablissements Publics, résumé au moyen du tableau suivant :

	Exploitation	Investissement
Recettes		
Inscriptions budgétaires	1 108 451 487	290 650 698
(A) Recettes réalisées	746 889 961	76 688 198
Dépenses		
Inscriptions budgétaires	1 108 451 487	290 650 698
(B) Dépenses réalisées	776 729 613	197 396 941
(C) Résultat de l'exercice (A-B)	-29 839 652	-120 708 743
(D) Résultat antérieur reporté N-1	244 298 258	-73 650 698
(E) Résultat de clôture (C+D)	214 458 606	-194 359 441
(F) Reste à réaliser	0	0
(G) Résultat définitif 2015 (E + F)	214 458 606	-194 359 441
SOLDE RESULTAT CUMULE	20 099 165	

ARTICLE 2 : VOIE ET DELAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 3 : EXECUTION

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 23 août 2016.

Un membre,



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,



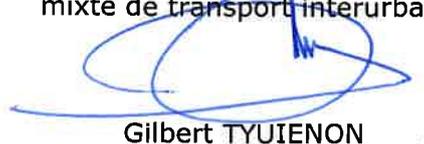
Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le ;
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le ;

et rendue exécutoire le .



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain



Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 4
- Membres représentés : 1
- Suffrages exprimés : 4

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0